

TERRITOIRE DU RWANDA-URUNDI

Kigali, le 22 novembre 1958
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 10314 /D.C9/gén/JJ.

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

annulation de jugement.

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
DE RHENI
RUHengeri

| | |
|------------|----------|
| N° 4808 | AI. 14 |
| DATE | 28/11/58 |
| TRAITÉ PAR | AT |
| VISÉS | |

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Comme suite à votre lettre n° A/2834/AI.14 du 3 novembre 58, j'ai l'honneur de vous informer qu'il me semble plus indiqué de réunir les preuves que Binamenye a demandé la révision à temps. Ces preuves seront alors envoyées au Tribunal du Mwami avec une demande de révision du jugement du Tribunal de Territoire. Le Tribunal du Mwami statuera à nouveau sur le fond.

Si les délais de révision étaient dépassés il y a lieu de me faire parvenir le jugement à annuler. Ce jugement n'était pas joint à votre lettre, contrairement à ce qui s'y trouvait marqué.

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI
J. SUPPES,

